

**COMMUNE DE SOTTEVAST**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**27 mars 2024**

Date de convocation : 15 mars 2024  
Date d'affichage : 15 mars 2024  
Nombre de conseillers : 15 en exercice : 15      Présents : 13 (14 à partir de 20 h)      Votants : 13 (14 à partir de 20 h)  
dont 0 Pouvoir-(s)

L'an **deux mille vingt-quatre** le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,  
Mme Christiane LAISNEY, M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Sophie LETERRIER, M. Jean-Marie BOSQUET, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Emmanuel SANSON, M. Mickaël LELONG Mme Aurélie LEPETIT, Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Richard CORNILLE (arrivé en cours de séance participe au vote à partir de la DCM22-2024)

ABSENT : M. Mathieu BOUGIS

Formant la majorité des membres en exercice  
**Sophie LETERRIER** a été désignée secrétaire de séance

**DCM19-2024 : COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le compte financier unique a vocation de se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

La commune de Sottevast, ayant choisi ce mode de présentation des comptes depuis 2022, la commune et la trésorerie ont produit un CFU (compte financier unique) pour l'année 2023.

Le conseil municipal examine le CFU qui s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	660 108.71	1 829 846.38
DEPENSES	276 172.86	1 485 502.78
RESTES A REALISER	2 145 249.71	
RESULTAT DE CLOTURE	873 847.76	2 362 488.95

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte financier unique.

**DCM20-2024 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 362 488.95 qui sera affecté de la façon suivante :

- En recette d'investissement au compte 1068 : 1 271 401.95
- En recette de fonctionnement au compte 002 : 1 091 087.00

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

### DCM21-2024 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le vote des taux d'imposition par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce même si les taux restent inchangés. Le taux de taxe d'habitation qui concerne la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés et également la THLV (taxe sur logements vacants) qui était gelé depuis 2019 est réintroduit cette année

Le produit fiscal attendu, s'établit à 715 552 €, sans augmentation des taux appliqués aux bases fiscales notifiées au titre de l'année 2023.

**Il est donc proposé** de reconduire en 2024 les taux votés par la commune en 2023, à savoir :

- **20.27 %** pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **30.26 %** pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- **8.95 %** pour le taux de la taxe d'habitation

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de :

- RECONDUIRE LES TAUX DE 2023

### DCM 22-2024 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
Total	11	Charges à caractère général	881 159,43
Total	12	Charges de personnel	800 000,00
Total	14	Atténuations de produits	25 000,00
Total	23	Virement à la section	927 279,86
Total	042	Opérations ordre transf.	60 691,71
Total	65	Autres charges de gestion	143 201,00
Total	66	charges financières	3 930,00
Total	67	Charges spécifiques	2 000,00
Total	68	Dotations aux provisions	1 100,00
	<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>2 844 362,00</b>

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Total	002	Résultat de fonctionnement	1 091 087,00
Total	13	Atténuations de charges	3 500,00
Total	70	Prod. services, domaine,	80 850,00
Total	73	Impôts et taxes	871 991,00
Total	731	Fiscalité locale	25 551,00
Total	74	Dotations et participations	631 372,00
Total	75	Autres produits de gestion	140 011,00
<b>Total</b>		<b>RECETTES</b>	<b>2 844 362,00</b>

			Crédit de report	Nouveaux crédits	Total budget 2024
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>					
Total	Non affecté			100 059,00	100 059,00
Total	21	MATERIEL DIVERS	41 063,09	180 000,00	221 063,09
Total	22	LOGEMENTS/LOCAUX PROF		40 000,00	40 000,00
Total	25	MAIRIE	52 997,97		52 997,97
Total	30	SALLE ELAN RURAL		44 000,00	44 000,00
Total	31	PETITE ENFANCE-MAM		916 000,00	916 000,00
Total	35	PROGRAMME VOIRIE	74 417,56		74 417,56
Total	36	GROUPE SCOLAIRE	1 323 885,06	1 000 000,00	2 323 885,06
Total	43	EGLISE CIMETIERE		10 000,00	10 000,00
Total	46	ENSEMBLE SPORTIF	146 190,90		146 190,90
Total	49	AMENAGEMENT/SECURISATIO		1 000,00	1 000,00
Total	50	BIBLIOTHEQUE	5 000,00		5 000,00
Total	51	MATERIEL TECHNIQUE		10 000,00	10 000,00
Total	53	MAISON DES ASSOCIATIONS	461 695,13	134 000,00	595 695,13
Total	57	SECURITE AGGLOM.LA		20 000,00	20 000,00
Total	59	TRAVAUX SUR RESEAUX	40 000,00	109 000,00	149 000,00
Total	64	GARDERIE-ACC COLLECT		9 000,00	9 000,00
Total	67	MOBILIER/AMENAGMNT		35 000,00	35 000,00
Total	69	JARDIN PARTAGE RUE		20 000,00	20 000,00
Total	70	BATIMENT PAROISSIAL		50 000,00	50 000,00
<b>Total</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>2 145 249,71</b>	<b>2 678 059,00</b>	<b>4 823 308,71</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES</b>	
Total	001	Solde exécution invest.	873 847,76
Total	021	Virement de la section de	927 279,86
Total	040	Opérations ordre transf.	60 691,71
Total	10	Dotations, fonds divers et	1 332 489,38
Total	13	Subventions d'investissement	129 000,00
Total	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
<b>Total</b>		<b>RECETTES</b>	<b>4 823 308,71</b>

Le conseil municipal à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Thierry LE FORESTIER) valide le budget primitif 2024.

### DCM 23-2024 CONVENTION TRIENNALE 2024-2026 lutte contre les frelons asiatiques

La FDGDON nous propose le renouvellement de la convention triennale pour la période 2024-2026, néanmoins le choix des entreprises de lutte pour la destruction des nids de frelons asiatiques reste annuel car les offres des opérateurs sont révisées tous les ans. Le montant annuel de la participation pour la commune de Sottevast est de 107 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donner pouvoir au maire pour signer la convention 2024-2026

- Donner pouvoir au maire de choisir annuellement des entreprises intervenantes sur la commune pendant la période de la convention
- Donner le pouvoir d'engager des participations afférentes à la convention

Choix des entreprises :

- 1 - COQUIERE Tony Valognes
- 2 - AGRI TANTEL LEBRUN Mickaël Valognes
- 3 - ADLN FRELONS ET GUEPES ADELYNE Sylvia Bricquebec en Cotentin

### DCM 24-2024 AJOUT DE TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE L'ELAN RURAL

Pour les associations HORS COMMUNE

Tarif journée : 65 €                      Tarif week-end : 130 €

Tarif semaine du lundi 14 h au vendredi 10 h : 220 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs pour les associations hors commune.

### DCM 25-2024 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE AU GROUPE SCOLAIRE

Suite au rapport de visite de contrôle effectué par SOCOTEC, nous avons demandé 2 devis pour effectuer la mise aux normes de l'électricité. Le rapport a été transmis aux 2 entreprises.

Devis DURAND/ETASSE	10 493.26 TTC
Devis TECHNIC SECURITE (MASSELIN)	4 732.67 TTC

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de l'entreprise TECHNIC SECURITE

### RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE

#### ↪ RESTAURANT SCOLAIRE

- AVENANT 1 en plus-value : entreprise CAUVIN TP 16 741.20 € TTC
- SOL EXPLORER devis mission de supervision géotechnique d'exécution (G4) 5 100 € TTC

#### ↪ DIVERS

- MAC devis chaises surélevées cantine 813.66 € TTC
- SCP SAVELLI bornage parcelle 1 866 € TTC

### AVANCEMENTS DES DOSSIERS, PROJETS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### ◆ Administratif : Point sur les marchés de travaux en cours

- maison des associations : marché à lancer début avril
- mam : en attente du retour du contrôleur technique pour pouvoir lancer le marché

*La séance est levée à 21 heures*

Le Maire,  
Jean-Pierre TOLLEMER




La Secrétaire de Séance,  
Sophie LETERRIER

